



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

Date de la convocation :

25 juin 2024

Date d'affichage de la convocation :

25 juin 2024

Secrétaire de séance :

Rose-Marie LIONNET

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

<u>CONSEILLERS</u>			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Arrivée – départ à Pouvoir à
En exercice : 41	Arville	Anne THIBAUT Jean-Pierre BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
Présents : 32 (33 à partir du point n° 3)	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
Représentés : 1	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE Philippe TRIPET	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☒	
Excusés non représentés : 3	Bougligny	Rose-Marie LIONNET Alain JOURANDON	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐	
Votants : 33 (34 à partir du point n° 3)	Bransles	Michel BAUWENS Bruno DELAFOSSE	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☒	
	Château-London	Valérie LAGILLE Frédéric BAUDOUIN Christèle VIEZZI Serge PEREIRA Sylvie STITI	☒ ☒ ☒ ☐ ☒	☐ ☐ ☐ ☒ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
	Chenou	Gérard MOUSSET Pascal THOISON	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
	Égreville	Pascal POMMIER Nathalie LAURENT Bruno BASCHET	☒ ☒ ☒	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	
	Gironville	Marian WATTS Olivier JEANNOTIN	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	À partir du point n° 3
	Ichy	Hervé JACQUESSON Cynthia CHEREAU	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER Marie-José QUESTEL	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐	

Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	☒	☐	☐	
	Guy THILLOU	☐	☐	☐	
Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	☒	☐	☐	
	Netty VINTANEL	☐	☐	☐	
Mondreville	Patrick CHAUSSY	☐	☒	☐	
	Jean-Sébastien POITOU	☐	☐	☒	
Obsonville	Hélène BRIDET	☐	☒	☐	
	Hervé COURTOIS	☐	☐	☒	
Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
	Christine LEDUC	☒	☐	☐	
Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT	☐	☒	☐	Nathalie VILETTE
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐	
	Gérard CAMMARATA	☒	☐	☐	
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐	
	Jean-Yves POUJADE	☐	☐	☒	
	Hélène REBOUCO	☐	☐	☒	
	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐	
	Florence VAPPEREAU	☒	☐	☐	
	Patrice MARTIN	☒	☐	☐	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	☒	☐	☐	
	Patrick LELU	☐	☐	☐	
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐	
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐	

Ordre de passage	Intitulé des délibérations	N° de délibération	Vote
1	Élection d'un délégué du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais	2024-07-01_29	Favorable
2	Élection de délégués du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)	2024-07-01_30	Favorable
3	Subventions aux associations	2024-07-01_31	Favorable
4	Subvention exceptionnelle à une apprentie fleuriste	2024-07-01_32	Favorable
5	Décision modificative n° 1 (budget principal)	2024-07-01_33	Favorable
6	Modification de l'affectation des résultats 2023 du budget annexe « ZAC du Bois des Places »	2024-07-01_34	Favorable
7	Décision modificative n° 1 (budget annexe « ZAC du Bois des Places »)	2024-07-01_35	Favorable
8	Résiliation des baux des exploitants de la ZAC du Bois des Places	2024-07-01_36	Favorable
9	Indemnités d'éviction des exploitants de la ZAC du Bois des Places	2024-07-01_37	Favorable

1. Élection d'un délégué du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais (délibération n° 2024-07-01_29)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (33 pour),

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Christophe MOULIÉ en qualité de délégué titulaire du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais en lieu et place de Monsieur Stéphane COUTRET ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SMEP Nemours-Gâtinais.

2. Élection de délégués du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) [délibération n° 2024-07-01_30]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (33 pour),

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Jean-Michel CAPELLE en qualité de délégué titulaire du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Vincent CHIANESE en qualité de délégué suppléant du SDESM ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SDESM.

3. Subventions aux associations (délibération n° 2024-07-01_31)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 700,00 € au Club nautique du canton lorrézien afin de couvrir les frais de transport, d'hébergement et d'inscription de neuf nageurs sélectionnés pour les championnats de France à Brive-la-Gaillarde ;

Article 2 : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 722,00 € à l'Amicale de tir de Chenou afin de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement de cinq jeunes compétiteurs qualifiés dans sept disciplines différentes au championnat de France des écoles de tir ;

Article 3 : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € à l'Amicale des anciens combattants et volontaires de la Résistance (AACVR) pour l'organisation du 80ème anniversaire de la Libération de Souppes-sur-Loing et ses environs.

4. Subvention exceptionnelle à une apprentie fleuriste (délibération n° 2024-07-01_32)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour),

Article unique : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 300,00 € à Madame Maëlys JUMERT.

5. Décision modificative n° 1 (budget principal) [délibération n° 2024-07-01_33]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour),

Article unique : APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal 2024 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Énergie - Électricité		5 752,00 €		
D-6236-020 : Catalogues et imprimés		10 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	15 752,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-020 : Autre personnel extérieur		4 000,00 €		
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel		10 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73951-020 : Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales		2 000,00 €		
D-73952-020 : Fraction compensatoire de la CVAE		5 000,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement		9 600,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65741-020 : Subventions de fonctionnement aux ménages		1 000,00 €		
D-65748-020 : Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		6 000,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-741124-020 : Dotation d'intercommunalité des EPCI				37 283,00 €
R-741126-020 : Dotation de compensation des EPCI				469,00 €
R-747888-020 : Autres				9 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 752,00 €
R-773-020 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale				6 600,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	53 352,00 €	0,00 €	53 352,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement				9 600,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 600,00 €
R-2817838-020 : Amortissements autre matériel informatique (mise à disposition)			3 700,00 €	
R-281838-020 : Amortissements. autre matériel informatique				3 700,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
D-2151-633 : Réseaux de voirie		3 000,00 €		
D-21821-020 : Matériel de transport ferroviaire	70 000,00 €			
D-21828-020 : Autres matériels de transport		70 000,00 €		
D-21838-020 : Autre matériel informatique		6 600,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	70 000,00 €	79 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	70 000,00 €	79 600,00 €	3 700,00 €	13 300,00 €
Total général		62 952,00 €		62 952,00 €

6. Modification de l'affectation des résultats 2023 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2024-07-01_34)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour),

Article 1^{er} : ABROGE la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2024-04-08_26 du 8 avril 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » ;

Article 2 : MODIFIE l’affectation des résultats 2023 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » en reportant en fonctionnement au compte R 002 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » 2024 la somme de 0,46 €.

7. Décision modificative n° 1 (budget annexe « ZAC du Bois des Places ») [délibération n° 2024-07-01_35]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés (34 pour),

Article unique : APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » 2024 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté				0,46 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,46 €
D-605-020 : Achats de matériel, équipements et travaux		230 000,00 €		
D-615231-020 : Entretien et réparations sur voiries	180 000,00 €			
D-615232-020 : Entretien et réparations sur réseaux	50 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	230 000,00 €	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement		0,46 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,46 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	230 000,00 €	230 000,46 €	0,00 €	0,46 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement				0,46 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,46 €
R-1068-020 : Excédents de fonctionnement capitalisés			0,46 €	
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,46 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,46 €	0,46 €
Total général		0,46 €		0,46 €

8. Résiliation des baux des exploitants de la ZAC du Bois des Places (délibération n° 2024-07-01_36)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés (34 pour),

Article 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de résiliation des baux ruraux des exploitants de la ZAC du Bois des Places ;

Article 2 : APPROUVE les conventions de résiliation des baux ruraux ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents y afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à toute régularisation.

9. Indemnités d’éviction des exploitants de la ZAC du Bois des Places (délibération n° 2024-07-01_37)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés (34 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE le versement d’indemnités d’éviction aux exploitants de la ZAC du Bois des Places à Égreville à hauteur de 1,20 €/m² ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à verser les indemnités d’éviction à l’EARL DES FERMES pour un montant de 77 196,00 € correspondant à une superficie de 64 330 m² ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à verser les indemnités d’éviction à l’EARL DES MURS pour un montant de 14 876,40 € correspondant à une superficie de 12 397 m² ;

Article 4 :

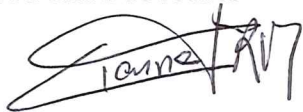
AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes ainsi que tous les documents y afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à toute régularisation.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h55.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

À Château-Landon, le 4 juillet 2024

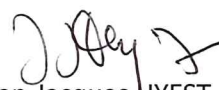
La secrétaire de séance



Rose-Marie LIONNET



Le Président



Jean-Jacques HYEST